

Les grincements du parquet.

Tribunal improvisé en espace public

Teaser programme :

Avez-vous déjà été membre d'un jury d'assises ? Voici l'occasion de le devenir ! Dans notre palais de justice à ciel ouvert, les crimes qui sont jugés vous paraîtront insignifiants, mais pourtant, l'accusé risque bel et bien la réclusion criminelle à perpétuité. Après le défilé à la barre des témoins et des experts, les plaidoiries des avocats tenteront de vous convaincre. Mais seule votre intime conviction fera la différence : Innocence ou culpabilité ? Circonstances aggravantes ou atténuantes ? Vous déciderez !

Format original inspiré par Luc Tallieu (Les Cyranosaures).

Adaptation, mise en scène et jeu par les comédiens du Collectif d'improvisation du Léman



Note d'intention

Dans ce tribunal à ciel ouvert, la justice est rendue sur la place publique pour des délits insignifiants, ou des crimes de pacotille.

Voici l'occasion de nous interroger sur ce que disent de nous - et de nos vies - nos petits délits du quotidien, et comment ceux qui nous entourent nous jugent pour cela.

Si dans la vraie vie, pour des brouilles, nous ne sommes pas escortés menottes aux poignets dans le box des accusés, nos petits écarts à la loi ou aux règles morales ne seraient-ils pas juste les révélateurs de nos combats quotidiens, de nos souffrances silencieuses, ou de nos sentiments étouffés?

Dans un format inspiré par Luc Tallieu (Cie Les Cyranosaures), les comédiens du Collectif d'Improvisation du Léman vous embarquent dans un procès aux protagonistes drôles, profonds ou touchants, et dans les envolées lyriques des plaidoiries improvisées des avocats.

A propos du titre.

Dans le langage judiciaire, le parquet désigne l'ensemble des magistrats du ministère public (magistrats du parquet) chargés de l'application de la loi au nom des intérêts de la société.

"Les grincements du parquet", évoque les grains de sable dans les rouages de la justice, et sans aucun doute un procès qui va donner du fil à retordre aux protagonistes.

Les moments où le public est impliqué

1. Dans la construction des personnages

Le public est sollicité dès son arrivée, réparti dans les zones de l'espace de jeu avec les comédiens qui vont incarner les personnages "témoins" et "experts". Il s'agit pour le public d'établir la majeure partie des caractéristiques du personnage : Non seulement son nom, et sa profession, mais également comment il est habillé, un tic physique et/ou verbal, etc. C'est une phase où les membres du public vont communiquer entre eux pour construire de beaux personnages, et nécessairement se parler, tisser des liens. Pour le public, il y a un côté jouissif de voir le personnage ainsi créé évoluer sur scène et interagir avec les autres personnages du format

2. Au moment de la délibération

Le public constitue le Jury Populaire du procès, c'est à lui de se prononcer en son âme et conscience sur la culpabilité de l'accusé, et sur la teneur de sa condamnation. Pendant l'installation du Public et la construction des personnages, l'Huissier sera chargé de désigner un porte-parole du jury populaire, dans le public, dont le rôle sera de compter les votes, et qui lira, face public, un acte de délibération dont le format reste encore à déterminer.

Ce qui change par rapport au format initial

1. Le besoin de donner de la profondeur dans la comédie.

Si le format reste une comédie, avec une excentricité et une légèreté apportée par les personnages construits avec les contraintes du public, une grande partie de l'intention du spectacle résidera dans la volonté affichée des avocats de trouver des circonstances aggravantes ou atténuantes pour le crime commis. Les témoignages et expertises devront permettre de mettre au jour l'histoire et la personnalité de l'accusée.e.

2. L'histoire dans l'histoire

Dans le format proposé par Luc Talieu, l'histoire dans l'histoire résidait entre les protagonistes du procès (entre le président et l'assesseur, entre les avocats, etc...) Dans ce format, l'histoire dans l'histoire est découpée en quelques monologues très courts sous forme de de « popup » : Au moment opportun, un des personnages se lève et crie « **PAUSE** » : tous les protagonistes se figent et le personnage fait un court monologue qui évoque sa relation avec un autre personnage de la cour, ou son rapport ambigu à l'affaire jugée. Dans la forme, l'intervention est menée à la manière de l'accusée dans la pièce "femmes en colère" (<https://partage.alpnet.fr/index.php/s/bjE9BFKbBHPzHrD>)

A la fin du "popup", le personnage qui a dit son monologue se replace dans la position dans laquelle il était avant l'interruption, et dit "**PLAY**" !

Exemple d'histoire dans l'histoire :

- Les avocats qui sont d'anciens amants. Ils viennent juste de se séparer. Gagner se procès devient une affaire personnelle. On peut avoir les deux points de vue et des détails sur leur relation, pourquoi ils se sont séparés, leur vision différente de leur métier.
- Un témoin charge qui raconte comment l'avocat général a fini par le faire céder pour témoigner, alors qu'initialement, il ne voulait pas.
- Les magistrats dans l'affaire sont tous d'anciens élèves de l'école de magistrature, et ils ont un lourd secret

A travailler : Les monologues, le temps d'interruption, les potentielles interactions entre les protagonistes.

Les personnages :

1. L'Huissier

L'Huissier accueille le public. Environ 15mn avant le début du spectacle, il constitue les groupes de spectateurs qui vont construire les personnages des témoins et des experts. Il est le garant que la construction des personnages est cohérente, il modère le public. Il se met en chasse d'un « porte-parole du jury » qui - en fin de procès - sera chargé de collecter les votes et de remettre la décision du jury populaire au président.

En début de spectacle, il détermine - avec le public - quel est le chef d'accusation jugé au procès. Il est le garant que ce chef d'accusation est cohérent et suscite de l'intérêt dans les débats (en lien avec la note d'intention du format).

Il assiste le président quand cela est nécessaire.

Il assiste le porte-parole du jury à collecter le vote du jury populaire.

Il peut participer aux popups de l'histoire dans l'histoire.

2. Le/la président.e de la cour

Le président anime les débats. Il distribue la parole aux avocats, et modère les excès ou recentre les débats lorsque cela est nécessaire. A l'arrivée des témoins à la barre, c'est lui qui leur demande de décliner leur identité (« Monsieur/Madame, veuillez décliner vos noms, prénoms, âge et profession »), puis qui les fait prêter serment (« Monsieur/Madame ____, jurez-vous de parler sans haine et sans crainte, et de dire toute la vérité rien que la vérité ? Levez la main droite et dites « Je le jure ! » »).

C'est le garant de l'impartialité de la justice dans ce tribunal. Il est sur de lui. Son vocabulaire judiciaire est parfaitement maîtrisé.

Il peut participer aux popups de l'histoire dans l'histoire.

3. L'accusé.e

L'accusé doit choisir une posture : Soit il reconnaît les faits (et l'avocat plaide coupable), mais tente de se justifier et de minimiser les conséquences, ou d'insister sur le fait que la loi est trop sévère / inadaptée, soit il ne reconnaît pas les faits (et l'avocat plaide non coupable), et sa posture consistera à nier en bloc tout ce qui lui est reproché. Attention, cette posture est compliquée à tenir, car les preuves fournies par les témoins / experts / avocat général ne sont pas discutables.

L'accusé est la première personne citée à témoigner au procès. C'est l'occasion de poser les fondations de l'histoire.

Il peut participer aux popups de l'histoire dans l'histoire.

4. L'avocat.e général.e

L'avocat.e générale est là pour défendre les intérêts de la société. C'est à dire :

- Si l'accusé plaide coupable, de renforcer la notion de culpabilité avec des preuves en béton, de démontrer à quel point l'accusé est dangereux pour la société, que son cas est désespéré, que c'est un personnage odieux, que lui trouver des circonstances atténuantes n'est pas d'actualité, trouver des circonstances aggravantes, pointer que si la peine de mort existait encore, il la mériterait...
- Si l'accusé plaide non coupable, apporter les preuves irréfutables de sa culpabilité, pointer le fait qu'il ment et que c'est une circonstance aggravante, démonter les arguments de la défense, décrédibiliser les témoins cités par la défense ...

Mais aussi...

Dans le questionnement de l'accusé, des témoins, des experts : aller tâter le terrain philosophique des chefs d'accusation.

Il peut participer aux popups de l'histoire dans l'histoire.

5. L'avocat.e de la défense

L'avocat de la défense est là pour défendre les intérêts de l'accusé, c'est à dire :

- Si l'accusée plaide coupable, de minimiser l'impact des faits, de remettre en cause le bien fondé de la loi, d'insister sur le fait que le casier judiciaire de l'accusé est vierge jusqu'à aujourd'hui, de montrer que le crime est un cas isolé, justifié par des éléments extérieurs qui sont explicables, et que détruire la vie de son client (et de sa famille) par une peine excessive n'est pas adapté...
- Si l'accusé plaide non coupable, d'apporter les preuves de son innocence (un alibi, des preuves matérielles (des relevés bancaires, des relevés téléphoniques...), de démonter les faiblesses des preuves de l'accusation (attention, pas de les refuser !).

Mais aussi...

Dans le questionnement de l'accusé, des témoins, des experts : aller tâter le terrain philosophique des chefs d'accusation.

Il peut participer aux popups de l'histoire dans l'histoire.

6. Les témoins

Les témoins ont nécessairement une relation et une histoire commune avec l'accusé, objet du témoignage à la barre. Les témoins « posent leurs tripes », leur relation avec l'accusé implique des émotions exacerbées (de la colère, de la tristesse, une grande compassion...)

a. Témoin à charge (témoin cité par l'accusation)

Le témoin à charge est là pour soutenir la stratégie de l'avocat général : Il répond aux questions des avocats avec l'objectif de soutenir la thèse de la culpabilité ou des circonstances aggravantes, et de l'aspect dangereux pour la société de l'accusé.

b. Témoin à décharge (témoin cité par la défense)

Le témoin à décharge est là pour soutenir la stratégie de l'avocat de la défense. Il répond aux questions des avocats avec l'objectif de soutenir la thèse de l'innocence ou de l'impact modéré/négligeable du crime, ou des circonstances atténuantes, et que condamner l'accusé serait une erreur.

7. Les experts

Les experts sont des professionnels qui exercent dans un domaine scientifique ou technique très spécifique, et qui vont permettre d'éclairer la cour et le jury sur des

aspects très factuels de la personnalité de l'accusé, ou des circonstances du crime. Ils emploient un vocabulaire professionnel très précis, sont très factuels, mais il ne leur est pas interdit de douter ou d'émettre des hypothèses.

- a. L'expert à charge (expert cité par l'accusation)
Comme pour le témoin à charge, l'expert à charge est là pour soutenir la stratégie de l'accusation et de l'avocat général, mais sans être pour autant partisan.
- b. L'expert à décharge (expert cité par la défense)
Comme pour le témoin à décharge, l'expert à décharge est là pour soutenir la stratégie de l'avocat de la défense, mais sans pour autant être partisan.

Le dispositif scénique :

- Utilisation du promontoire en brique pour l'installation de la cour : Une grande table, le président de la cour au centre, huissier à sa droite
- Au sol :
 - à jardin, l'avocat général
 - Devant l'huissier, la barre où défileront les témoins et experts. Pendant les interrogatoires, les témoins et experts tourneront donc le dos au président et aux jurés (une solution à trouver ?)
 - à cour, le box des accusés (structure palette + plexiglas)
 -

Déroulé général

1. Avant le démarrage du spectacle, le public est divisé en 4 et part avec les 4 Choix des personnages, des tenues (côté accusation, côté défense)
 - a. Prénom et un nom
 - b. âge
 - c. profession
 - d. situation familiale
 - e. Relation avec l'accusé
 - f. Défaut / qualité
 - g. A charge / A décharge (2 de chaque)
 - h. Tenue
2. Les explication de l'Huissier
3. (Faux) Tirage au sort du Jury
4. L'accueil de la cour
5. Lecture de l'acte d'accusation par le président
6. La loi vous donne la possibilité au témoin de s'exprimer et d'indiquer s'il plaide coupable ou non coupable
7. Les témoins, interrogés successivement par les deux avocats
8. la bataille des avocats (moment onirique à déterminer)
9. les experts (bataille d'experts, jeu TV ?)
10. les réquisitoires

Conduite

Déclencheur	Quoi ?	Qui ?
Dès l'arrivée du public (15mn avant le début du spectacle)	L'Huissier dirige le public de manière à ce que les comédiens réunissent chacun une poignée de spectateurs (pas plus de 6) qui vont construire les personnages des témoins et des experts sur la base d'une fiche : - Vêtements et accessoires - Nom et prénom - profession - lien avec l'accusé (pour les témoins) ou un domaine d'expertise (pour les experts) - Un secret (qui sera ou ne sera pas révélé) - Une attitude dominante - Une caractéristique (un tic de langage ou un tic physique, un accent, etc...) En parallèle, l'Huissier se met en chasse d'un "premier juré", qui sera en charge de lancer les délibérations et de donner le verdict du jury en fin de procès. Enfin, il réunit quelques personnes du public afin de décider de quel crime notre accusé(e) est jugé aujourd'hui.	- Les comédiens qui vont jouer les rôles des témoins et des experts (4 à 6) - Sous la supervision de l'Huissier
Le public est installé, les personnages sont construits, le crime est déterminé, le premier juré est désigné : il est l'heure de démarrer le spectacle	 La sonnerie du tribunal retentit (01) Sonnerie L'Huissier annonce "La cour !"  Lancer la musique : (02) Ennio Moricone, Tema Italiano, laisser en tapis musical pendant que l'Huissier explique le déroulement du procès. Le président du tribunal et les avocats s'installent à leur poste, en marchant en rythme en passant par l'allée centrale. L'Huissier s'avance vers le public et explique le déroulement du procès.	L'Huissier Le président les avocats
Tout est prêt	Le président lance "Faîtes entrer l'accusé".  Lancer la musique 03 "Michel legrand, le messager", puis laisser en tapis musical jusqu'à la fin L'accusé s'avance dans le box, et se tient debout Le président demande à l'accusé : "Monsieur / Madame, veuillez décliner vos noms, prénoms, age et profession"	L'accusé Le président L'avocat de la défense

	"Je m'appelle _____, j'ai _____ ans, je suis _____" "Monsieur/Madame, je vais comme le veut la loi, je vais procéder à la lecture de l'acte d'accusation." Puis il lit l'acte d'accusation, et demande à l'accusé s'il reconnaît les faits En fonction de la réponse de l'accusé, il demande à l'avocat de la défense de confirmer s'il plaidera donc coupable (l'accusé a reconnu les faits) ou non coupable (l'accusé clame son innocence) "La défense plaide coupable / non coupable"	
	<Ponctuellement, pendant l'arrivée d'un témoin ou d'un expert, un journaliste devant le palais de justice peut prendre la parole (bande son avec un journaliste qui "Tout de suite on rejoint notre envoyé spécial au palais de justice où les débats ont commencé dans le procès..."> <Les popups de personnages, que ce soit des magistrats ou d'autres, permettent de construire une histoire parallèle au procès>	
L'avocat a annoncé la posture de la défense	Les débats peuvent commencer. Les avocats vont pouvoir commencer à interroger l'accusé. Le présidente lance : "La procédure veut que nous ouvrons les débats en faisant citer l'accusé. Accusé, levez-vous !"  Lancer "04. Tribunal" L'accusé se lève Le président, à l'accusé : "En tant qu'accusé, vous n'avez pas à prêter serment" <L'avocat.e générale entame son interrogatoire avec l'accusé.e, en cherchant à prouver sa culpabilité (s'il plaide non coupable) ou à mettre au jour des circonstances aggravantes ou des facettes de sa personnalité qui tendent à montrer la caractère dangereux pour la société>. Quand il/elle a fini indique au président "Je n'ai plus de questions"	L'accusé Le président L'avocat général Environ 3mn
L'avocat général a fini d'interroger l'accusé.e	Le président, à l'avocat de la défense: "M/Mme l'Avocat.e de la défense, vous pouvez interroger l'accusé". L'avocat.e de la défense entame son interrogatoire avec l'accusé.e, et quand il/elle a fini indique au président "Je n'ai plus de questions"	L'accusé Le président L'avocat de la défense

L'avocat de la défense a fini d'interroger l'accusé.	Le président invite l'avocat général à faire citer son premier témoin. "M. L'avocat général, veuillez faire citer votre premier témoin" "Le ministère public appelle son premier témoin"  Lancer "05. The way I am" pour l'entrée du témoin. Fade out dès qu'il est installé à la barre. Le premier témoin du ministère public s'avance à la barre. Le président demande au témoin de décliner son identité "Veuillez décliner vos noms prénoms, âge et profession" Le témoin répond... "M / Mme, jurez-vous de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites "je le jure" " "Je le jure" M. L'avocat général, vous pouvez interroger le témoin. <L'avocat général interroge son témoin, en cherchant à prouver à quel point l'accusé est un danger pour la société> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat général remercie son témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	Le président L'avocat général Le premier témoin à charge
L'avocat général a fini d'interroger le témoin	"Maître..., la défense souhaite-t-elle interroger le témoin ?" "Oui M. le président" <L'avocat de la défense interroge le témoin, en cherchant à prouver son innocence (si il plaide non coupable) ou à minimiser son crime ou à lui trouver des circonstances atténuantes (si il plaide coupable)> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat de la défense remercie son témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	Le président L'avocat de la défense Le premier témoin à charge
L'avocat de la défense a fini d'interroger le premier témoin	"M. L'avocat de la défense, veuillez faire citer votre premier témoin" "La défense appelle son premier témoin"  Lancer "06. Dernier domicile connu" pour l'entrée du témoin. Fade out dès qu'il est installé à la	Le président L'avocat de la défense Le premier témoin à décharge

	barre. Le premier témoin de la défense s'avance à la barre. Le président demande au témoin de décliner son identité "Veuillez décliner vos noms prénoms, âge et profession" Le témoin répond... "M / Mme, jurez-vous de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites "je le jure" " "Je le jure" Maître, vous pouvez interroger M... <L'avocat de la défense interroge son témoin, en cherchant à prouver son innocence, ou à minimiser les conséquences de ses actes> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat de la défense remercie son témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	
L'avocat de la défense a fini d'interroger le témoin	"M/Mme l'avocat général,, le ministère public souhaite-t-il interroger le témoin ?" "Oui M. le président" <L'avocat général interroge le témoin à décharge, en cherchant à mettre à mal son témoignage, en faisant planer le doute sur la sincérité du témoin... toujours en faisant en sorte de prouver à quel point l'accusé est dangereux pour la société> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat de la général remercie le témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	Le président L'avocat général Le premier témoin à décharge
L'avocat général a fini d'interroger le témoin à décharge	Le président invite l'avocat général à faire citer son premier expert. "M. L'avocat général, veuillez faire citer votre expert" "Le ministère public appelle son premier expert"  Lancer "07. Spirituals for strings and choir" pour l'entrée de l'expert. Fade out dès qu'il est installé à la barre. L'expert cité par le ministère public s'avance à la barre. Le président demande au témoin de décliner son identité "Veuillez décliner vos noms prénoms, âge et profession" L'expert répond...	Le président L'avocat général Le premier expert à charge

	"M / Mme, jurez-vous de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites "je le jure" " "Je le jure" M. L'avocat général, vous pouvez interroger l'expert. <L'avocat général interroge son expert, en cherchant à prouver à quel point l'accusé est un danger pour la société> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat général remercie son expert et indique au président "Je n'ai plus de questions"	
L'avocat général a fini d'interroger son expert	"Maître..., la défense souhaite-t-elle interroger l'expert cité par le ministère public ?" "Oui M. le président" *** FACULTATIF *** <L'avocat de la défense interroge l'expert, en cherchant à prouver l'innocence de l'accusé (si il plaide non coupable) ou à minimiser son crime ou à lui trouver des circonstances atténuantes (si il plaide coupable)> Ici, il s'agit de démontrer l'expertise, ou de lever les doutes qui planent Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat de la défense remercie son témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	Le président L'avocat de la défense Le premier expert à charge
L'avocat de la défense a fini d'interroger l'expert à charge	"M. L'avocat de la défense, veuillez faire citer votre premier expert" "La défense appelle son premier expert"  Lancer "08. Still D.R.E." pour l'entrée de l'expert. Fade out dès qu'il est installé à la barre. Le premier expert de la défense s'avance à la barre. Le président demande au témoin de décliner son identité "Veuillez décliner vos noms prénoms, âge et profession" L'expert répond... "M / Mme, jurez-vous de parler sans haine et sans crainte et de dire toute la vérité, rien que la vérité, levez la main droite et dites "je le jure" " "Je le jure" Maître, vous pouvez interroger M... <L'avocat de la défense interroge son témoin, en cherchant à prouver son innocence, ou à minimiser les	Le président L'avocat de la défense Le premier expert à décharge

	conséquences de ses actes> Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat de la défense remercie son témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	
L'avocat de la défense a fini d'interroger son expert	"M. L'avocat Général, la défense souhaite-t-elle interroger l'expert cité par la défense ?" "Oui M. le président" *** FACULTATIF *** <L'avocat général interroge l'expert cité par la défense, en cherchant à mettre à mal son expertise, en faisant planer le doute sur les méthodes scientifiques, calculs, résultats... toujours en faisant en sorte de prouver à quel point l'accusé est dangereux pour la société> Ici, il s'agit de démonter l'expertise, ou de lever les doutes qui planent Une fois son interrogatoire terminé, l'avocat général remercie le témoin et indique au président "Je n'ai plus de questions"	Le président L'avocat général Le premier expert à charge
L'avocat général a fini d'interroger l'expert cité par la défense	"Mesdames et messieurs les jurés, les débats sont arrivés à leurs termes et il est maintenant temps de passer aux plaidoiries et aux réquisitions. M. L'avocat Général, vous avez la parole" <L'avocat général plaide, magistral et sur de lui : Il rappelle ce que sont pour lui les faits, ne laisse planer aucun doute sur la culpabilité de l'accusé, et insiste encore une fois sur l'intérêt qu'à la société à condamner l'accusé(e)>  La musique d'accompagnement ne démarre pas dès le début de la plaidoirie, mais peut s'installer en fondu en ouverture avant la fin de la première minute. Ex: 09.Adagio in G Minor, ou 09. Theme de Gerbier L'avocat général commence nécessairement par "M. (ou Mme) le(la) président-e, mesdames et messieurs de la cour, mesdames et messieurs les jurés" L'avocat général finit sa plaidoirie par ses réquisitions Exemple "Le ministère public requiert à l'encontre de l'accusé(e) une peine d'emprisonnement de ... ou la réclusion criminelle à perpétuité... assorti de dommages et intérêts ... assorti d'une injonction de soins... Assorti d'une peine de sûreté de X ans..." Il termine son intervention par "Je vous remercie"	Le président L'avocat général
L'avocat général a terminé sa plaidoirie	"Merci M. L'avocat général. La parole est à la défense, Maître, nous vous écoutons"	Le président L'avocat de la défense

	<L'avocat de la défense plaide, magistral et sur de lui : Il rappelle les faits mais les minimise, appelle à l'humanité des jurés si nécessaires, ne voit pas la nécessité de priver son client de liberté, car il n'est pas dangereux, pointe l'incohérence des réquisitions de l'avocat général; laisse planer le doute sur la sincérité des témoins cités par la défense>  La musique d'accompagnement ne démarre pas dès le début de la plaidoirie, mais peut s'installer en fondu en ouverture avant la fin de la première minute. Ex: 10. Charlie Chaplines Limelight Theme, ou 10. Tours du monde tour du ciel. L'avocat de la défense commence nécessairement par "M. (ou Mme) le(la) président-e, mesdames et messieurs de la cour, mesdames et messieurs les jurés" L'avocat de la défense finit sa plaidoirie en demandant l'acquittement, ou une peine avec sursis, ou des circonstances atténuantes Exemple "La défense demande évidemment l'acquittement. de M/Mme..." Il termine son intervention par "Je vous remercie"	
L'avocat de la défense a terminé sa plaidoirie	"Merci Maître. Accusé levez-vous !" L'accusé se lève "Comme la loi vous y autorise, vous pouvez vous exprimer une dernière fois avant les délibérations, souhaitez vous profiter de ce droit ?" "Oui. M. Le Président" <L'accusé s'exprime une dernière fois. C'est l'occasion pour lui d'exprimer ou non des regrets, d'appeler à la clémence, d'expliquer son geste...>	Le président L'accusé
L'accusé s'est exprimé	"Mesdames et messieurs les jurés, il est maintenant temps de vous retirer dans la chambre des délibérations pour statuer sur la culpabilité ou l'innocence de l'accusé. M. l'Huissier, veuillez accompagner les jurés pour leur délibération. La séance est suspendue jusqu'à la délibération." Le Président et les avocats quittent le plateau  Lancer "11.Délibération" en tapis musical jusqu'à la reprise de l'audience	Le président + Tous
La séance est suspendue	L'huissier convoque le Jury Populaire dans le public, et s'en suit une discussion avec le public : - Est-ce que l'accusé est coupable (oui / non) - Si culpabilité, alors est-ce que l'on suit les réquisitions de l'avocat général ? - Si on ne suit pas les réquisitions, à quoi est condamné l'accusé ?	L'Huissier
Le jury a rendu	L'huissier rappelle la cour :	L'Huissier

son verdict	“La Cour !”  La sonnerie du tribunal retentit “01.Sonnerie” Le président et les avocats prennent leurs postes M. Le porte-parole, le Jury a-t-il rendu son verdict ? Oui M. Le Président M. L’Huissier, voulez-vous je vous prie me communiquer l’acte de délibération L’huissier transmet l’acte de délibération au président, “Accusé, levez-vous” (Tous se lèvent)  Lancer “12.Emmanuel” en tapis musical pendant la lecture de l’acte de délibération Le président lit l’acte de délibération. Si l’accusé est acquitté il ajoute “M. (Mme), vous êtes libre” Le président finit par “L’audience est levée”	Le président Le porte-parole du Jury L’accusé + Tous
Dernier popup	Un dernier “popup” donne la fin de l’histoire dans l’histoire : cette petite impro à 2 ou plus met en scène deux personnages ou plus et propose une issue aux popups précédents.	
Fin du dernier “popup”	 Lancer “13.Bacao Rythm” Fin Saluts	Tous